



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 39152

## Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la lenteur de la mise en place de la Fondation Giacometti. Depuis plus de dix années, la mise en place d'une fondation d'intérêt public pour mettre en valeur l'oeuvre d'Alberto Giacometti se composant de 700 oeuvres, de dessins, de tableaux, de bronzes, de carnets, d'estampes (lithos) et de toutes ses archives, est constamment retardée. Se référant à sa déclaration de juin 1999, quant à la mise en place « imminente » de la Fondation Giacometti et la mission de préfiguration confiée à un conseiller d'Etat, il exprime le souhait qu'à la veille de l'an 2000 soit effectivement créée la Fondation Giacometti et que son administration fasse toute diligence pour cette création (Le Monde - 3 décembre 1999).

## Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication rappelle qu'elle a manifesté au début de l'année 1998 sa volonté de favoriser la création d'une fondation « Alberto et Annette Giacometti » alors que cette perspective avait été abandonnée antérieurement. C'est pourquoi elle a chargé M. Jacques Vistel, conseiller d'Etat, de réunir toutes les conditions nécessaires à la création de cette fondation. Il s'agit en l'occurrence de créer un fonds inaliénable des oeuvres d'Alberto Giacometti, de prévoir une présentation permanente de la collection au public et de permettre l'accès des chercheurs aux archives. Il convient d'ajouter que la viabilité financière du projet constitue un élément déterminant pour la création de la fondation. Par ailleurs, le tribunal de grande instance de Paris, par une ordonnance du 1er juillet 1999, a désigné un administrateur judiciaire chargé de régler la succession de Mme Annette Giacometti et d'obtenir la reconnaissance d'utilité publique et la création de la Fondation Alberto et Annette Giacometti. La mission première de l'administrateur judiciaire est de vérifier et d'actualiser l'inventaire des oeuvres et des archives. Cette mission, longue et délicate, menée avec le concours de conservateurs, devrait s'achever dans le courant du premier semestre 2000. Elle constitue en tout état de cause un préalable indispensable à l'engagement de la procédure administrative conduisant à la création de la Fondation. La ministre de la culture et de la communication précise à l'honorable parlementaire qu'elle confirme sa volonté d'oeuvre en faveur de la création d'une fondation reconnue d'utilité publique de plein exercice afin de permettre au grand public de découvrir et mieux connaître l'oeuvre d'Alberto Giacometti.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39152

**Rubrique :** Culture

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 décembre 1999, page 7339

**Réponse publiée le** : 20 mars 2000, page 1794